

Communiqué pour les médias

14 juillet 2010

Interdiction de faire du feu en plein air

(I-VS).- Depuis plusieurs semaines, il n'y a eu que très peu de précipitations, le sol est très sec et la végétation déshydratée. Par ce temps estival, les vents chauds et les températures caniculaires, la cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration demande à la population de suivre strictement les directives des autorités communales et de tout entreprendre pour préserver nos forêts, prairies, mayens et zones d'habitation contre les incendies.

Météo Suisse n'annonce pour ces prochains jours que quelques orages. Par conséquent, le danger général d'incendie reste donc très important, en particulier dans nos forêts, prairies, broussailles, friches, etc. La cheffe du DSSI a décrété:

L'interdiction de faire du feu en plein air sur tout le territoire cantonal

La situation ne peut s'améliorer que dans le cas d'une pluie persistante d'au moins trois jours. Les pluies de courtes durées et les orages n'influencent que très peu la situation de danger actuelle. En cas de modification notable de la situation, de nouvelles dispositions seront prises et un nouveau communiqué sera adressé à toutes les administrations communales et aux médias du canton du Valais.

Les administrations communales sont responsables de l'exécution de ces mesures sur leur territoire, conformément aux bases légales en vigueur. Les organes officiels de contrôle dénonceront les contrevenants éventuels à l'autorité compétente.

En cas d'incendie, agissez selon le principe :

ALARMER (118) – SAUVER – ETEINDRE

Note aux rédactions: pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à : Philipp Gerold, chef de Section, Service des forêts et du paysage (SFP), ☎ 027 606 32 30 ou 079 413 36 56 et Eric Senggen, chef de l'Office cantonal du feu ☎ 079 613 44 60.

